

LES TRIBUNAUX ESPAGNOLS DÉCERNENT 40 MANDATS D'ARRÊT INTERNATIONAUX CONTRE DES HAUTS RESPONSABLES DE L'APPAREIL POLITICO-MILITAIRE DU RWANDA

L'enquête ouverte d'après la décision du juge **Fernando Andreu**¹ a confirmé — et largement détaillé — les actes criminels exposés dans la plainte déposée le 22 février 2005 par le **Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands Lacs**². À l'issue d'une première phase d'investigation, le juge espagnol a décidé, en date du 06/02/2008, de lancer des mandats d'arrêt internationaux contre **40 personnes** membres (ou anciens membres) de **l'appareil politico-militaire de l'Armée patriotique rwandaise / Front patriotique rwandais** (APR/FPR), au pouvoir au Rwanda depuis juillet 1994. Parmi les crimes qui leur sont imputés figurent le **crimes de génocide, le crime contre l'humanité, les crimes de guerre et crime de terrorisme**.

Crimes internationaux, avec d'importants intérêts économiques en toile de fond

Le juge a reçu de nombreuses preuves testimoniales, documentaires et autres concernant des **crimes soupçonnés commis par l'APR/FPR au Rwanda et en République démocratique du Congo entre 1990 et 2000**, principalement. Grâce à ces investigations, il a été possible de connaître la stricte chaîne de commandement hiérarchique de l'APR/FPR -chapeauté par le président **Paul Kagame**, responsable de trois grandes catégories de crimes étroitement liés : a) les crimes dont ont été victimes neuf ressortissants espagnols — neuf missionnaires et coopérants qui se consacraient prioritairement à venir en aide à la population locale et qui furent, dans tous les cas, des témoins gênants des massacres perpétrés contre les Hutus dans ces deux pays ; b) les crimes commis contre des Rwandais et des Congolais — qu'il s'agisse des crimes sélectifs commis contre divers dirigeants ou des attaques massives et systématiques lancées contre plusieurs centaines de milliers de civils ; enfin c) les crimes de guerre dont le pillage (sur une grande échelle et de manière systématique) des ressources naturelles, en particulier des minerais précieux et stratégiques.

L'enquête a mis en évidence que des crimes à grande échelle ont été commis en Afrique centrale avant, pendant et après les massacres de la population tutsi perpétrés entre avril et juillet 1994, et reconnus comme génocide par la résolution ad hoc du conseil de sécurité de l'ONU, ces massacres étant les seuls pris en compte par la version officielle qui a réussi à s'imposer au niveau international. La décision du Tribunal espagnol met en lumière les points suivants : le 1^{er} octobre 1990, six bataillons et 2 400 hommes de l'APR/FPR — avec l'appui militaire, logistique et politique de l'Ouganda — ont envahi le nord du Rwanda, faisant d'innombrables victimes parmi la population civile hutu ; de 1991 à 1993, l'APR/FPR a conduit de nombreuses attaques ouvertes et sélectives contre la population civile par l'intermédiaire de ses deux bras exécutifs, l'armée régulière de l'APR et les services secrets du **Directorate Military Intelligence** [DMI, Département des renseignements militaires], tout en créant des escadrons de la mort spécifiques, comme le *Network Commando*; en 1994, l'APR a enterré secrètement un important stock d'armement en Ouganda pour préparer la prise du pouvoir (ces armes furent transportées secrètement au Rwanda par la suite) avant de commettre l'attentat contre Juvénal Habyarimana, le président rwandais alors en exercice, qui fut le détonateur du chaos ; cette même année 1994 — outre les faits indiqués plus haut —, et également en 1995, l'APR et le DMI se sont livrés à de nombreuses attaques massives et sélectives contre les populations civiles, majoritairement hutus, **Paul Kagame** ayant explicitement ordonné de procéder à leur élimination (en utilisant le terme *screening*); il a été procédé à des enterrements collectifs dans des fosses communes et à des incinérations massives de corps dans le parc de l'Akagera ou à Nyungwe ; au cours des années 1996 et 1997, l'APR/FPR a lancé des attaques systématiques contre des camps de réfugiés hutus implantés dans l'est de l'ex-Zaire, éliminant des centaines de milliers de Rwandais et de Congolais ; en parallèle, l'APR/FPR a orchestré le **pillage de ressources minérales** comme les diamants, le coltan ou l'or, entre autres, créant un échec complexe dirigé par le *Congo Desk*, le DMI et des entreprises rwandaises telles que *Tristar Investment*, avec l'appui des multinationales et des puissances occidentales ; une deuxième invasion militaire a favorisé la poursuite de ces activités à partir de 1998. Aujourd'hui encore, des massacres et pillages sont perpétrés dans l'est de la République démocratique du Congo.

La décision des tribunaux espagnols marque un important point d'inflexion pour en finir avec l'impunité en vigueur jusqu'à présent, en établissant sur la base de preuves — fournies avec toutes les garanties — quelques vérités essentielles et occultées à propos de ce conflit. Ce procès devrait contribuer à la pacification des populations et des peuples de cette région d'Afrique centrale si durement frappée.

¹ Tribunal central d'instruction n° 4 de l'Audience nationale de Madrid, juridiction qui applique le principe de la compétence universelle en Espagne.

² De plus amples informations sont disponibles sur : www.veritasrwandaforum.org

Documentation complémentaire du Communiqué de Presse
--

- Document 1 : description synthétique des faits criminels plus signalés objet d'enquête ; liste des plaignants ; liste des présumés principaux responsables des crimes.
- Document 2 : décision du Tribunal Central d'Instruction n° 4 de l'Audience Nationale (Tribunaux Espagnols) : qualification provisoire, 21 janvier 2008.
- Document 3 : décision du Tribunal Central d'Instruction n° 4 de l'Audience Nationale (Tribunaux Espagnols) : arrêts mandat international, 6 février 2008.
- Document 4 : tableau détaillé avec description des présumés responsables des crimes (photos disponibles).

Personnes de contact :

- JORDI PALOU-LOVERDOS : advocat@veritaswandaforum.org ; tél. +34.664.648.358. Représentant légal, porte-parole des victimes et du Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands Lacs.
- JUAN CARRERO : info@veritaswandaforum.org ; tél. +32.484.406.823. Président du Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands Lacs.

Actes criminels les plus graves objet de la décision de justice rendue en date du 06/02/2008 :

- 1^{er} oct. 1990-1991-1992 : massacres contre la population civile dans les préfectures du nord du Rwanda ; attentats sélectifs, entre autres.
- 1993 : massacres contre la population civile dans le nord du Rwanda, notamment à Byumba et à Ruhengeri (février) ; attentat contre Emmanuel Gapyisi (8 mai).
- 1994 : attentat contre Felicien Gatabazi (21 février) ; massacres contre la population civile au Rwanda, notamment à Byumba (avril) et dans son stade de football (23 avril) ; mort violente du prêtre espagnol Joaquim Vallmajó et d'autres prêtres rwandais à Byumba (26 avril) ; massacre de population civile à Muhura par Paul Kagame en personne (12 mai) ; mort violente d'évêques, de prêtres et de religieuses rwandaises à Gakurazo (5 juin), entre autres.
- 1995 : massacres contre la population civile au Rwanda ; massacres perpétrés dans des centres pour personnes déplacées, massacres et incinération des corps dans la forêt de Nyungwe et dans le parc national de l'Akagera.
- 1996 : massacres de population civile dans le nord-ouest du Rwanda (décembre) ; attaques de camps de réfugiés rwandais au Zaïre, tueries systématiques contre les populations civiles rwandaises et zaïroises (d'octobre à décembre), et mort violente des religieux espagnols Servando Mayor, Julio Rodríguez, Miguel Angel Isla Lucio et Fernando de la Fuente à Nyamirangwe/Bukavu, Zaïre (31 octobre) ; pillage des ressources naturelles de l'est du Zaïre, notamment de minerais précieux (coltan, diamants, or) ; pillage d'argent des banques.
- 1997 : massacres de population civile dans le nord-ouest du Rwanda, notamment à Ruhengeri, Gisenyi et Cyangugu (de janvier à mars), et mort violente des coopérants espagnols Flors Sirera, Manuel Madrazo et Luis Valtueña (18 janvier), ainsi que d'autres expatriés et membres de l'Onu (janvier-février) ; massacres de Rwandais dans le centre de détention de Kami et la forêt de Nyungwe ; massacre de religieux à Kalima, Zaïre (25 février) ; tueries systématiques contre les réfugiés rwandais et la population civile zaïroise au Zaïre (de janvier à mai), notamment sur l'axe Bukavu/Goma, Lubutu, Ubundu/Kisangani, Ikela, Boende, Wendji-Secli et Mbandaka (de l'extrême Est à l'extrême Ouest du Zaïre) ; pillage de diamants à Lubumbashi, pillage des ressources naturelles de l'est du Zaïre, en particulier minerais précieux, bois et béton.
- 1998-1999 : massacres de population civile dans le nord-ouest du Rwanda, notamment à Ruhengeri, Gisenyi et Cyangugu ; tueries systématiques contre les réfugiés rwandais et la population civile congolaise en République démocratique du Congo (RDC).
- 2000 : massacres systématiques contre la population civile congolaise en RDC ; mort violente de civils rwandais au Rwanda, et mort violente du prêtre espagnol Isidro Uzcudún à Mugina/Gitarama, Rwanda (10 juin), entre autres.

Sont **parties à la procédure dans cette action en justice** les personnes, institutions publiques et organisations suivantes : **Adolfo-Maria Pérez Esquivel**, Prix Nobel de la paix 1980 (Argentine); **Cynthia Ann McKinney**, ancienne députée (États-Unis); **Juan Carrero Saralegui**, candidat au prix Nobel de la paix, président de la Fundació S'Olivar de Majorque (Espagne); **des proches des victimes espagnoles** Joaquim Vallmajó (prêtre), Servando Mayor, Julio Rodríguez, Miguel A. Isla et Fernando de la Fuente (frères maristes), Flors Sirera, Luis Valtueña et Manuel Madrazo (coopérants de Médecins du monde) et Isidro Uzcudun (prêtre); **des proches de victimes rwandaises** comme Emmanuel Gapyisi (homme politique), entre autres; **sept victimes rwandaises ayant survécu** (en exil); **Assistance aux Victimes des Conflits en Afrique Centrale** (Belgique); **Centre de Lutte contre l'Impunité** (Belgique); **Association de victimes « Pro Iustitia »** (Pays-Bas); **Organisation for Peace, Justice and Development in Rwanda** (États-Unis); **Villes de Figueres, Manresa, Navata et Séville** (Espagne); **Federación de Comités de Solidaridad con el África Negra de España** (12 comités espagnols de solidarité avec l'Afrique noire); **Centre de ressources de la Coordinadora d'ONG Solidaires de comarques gironines (47 associations)**; **Associació Drets Humans de Mallorca** (Espagne); **Asociación Médicos del Mundo** (Espagne); **Asociación Politeia**.

Principaux responsables présumés de ces crimes, membres de l'appareil politico-militaire de l'APR/FPR (liste non exhaustive):

PAUL KAGAME, général-major ; **JAMES KABAREBE**, général-major ; **KAYUMBA NYAMWASA**, général-major ; **KARENZI KARAKE**, général de brigade ; **FRED IBINGIRA**, général-major ; **RWAHAMA JACKSON MUTABAZI**, colonel ; **JACK NZIZA**, général de brigade ; **RUGUMYA GACINYA**, lieutenant-colonel ; **DAN MUNYUZA**, colonel ; **CHARLES KAYONGA**, lieutenant général (se reporter à l'annexe n° 1 pour de plus amples informations).

órdenes internacionales de detención a efectos de extradición y ordenes europeas de detención y entrega.

SEXTO.- : El Responsable criminalmente, lo es también civilmente, por lo que de conformidad con el artículo 589 de la Ley de Enjuiciamiento Criminal, procede asegurar las responsabilidades pecuniarias que en su día puedan derivarse la causa, para lo cual se formará la correspondiente pieza separada.

PARTE DISPOSITIVA

S.S^a. ILTMA. ACUERDA: SE DECLARAN PROCESADOS por razón de esta causa a:

1. JAMES KABAREBE, General Mayor.
2. KAYUMBA NYAMWASA, General Mayor
3. KARENZI KARAKE, General de Brigada
4. FRED IBINGIRA, General Mayor
5. RWAHAMA JACKSON MUTABAZI, Coronel
6. JACK NZIZA (o JACKSON NKURUNZIZA o JAQUES NZIZA), General de Brigada
7. RUGUMYA GACINYA, Teniente Coronel
8. DAN MUNYUZA, Coronel
9. CHARLES KAYONGA, Teniente General
10. JOSEPH NZABAMWITA, Teniente Coronel
11. CEASER KAYIZARI, General Mayor
12. ERIK MUROKORE, Coronel
13. DENYS KARERA, Mayor
14. EVARISTE KABALISA, Capitán
15. JUSTUS MAJYAMBERE, Mayor
16. EVARISTE KARENZI, Subteniente
17. ALEX KAGAME, General de Brigada

18. CHARLES MUSITU, Coronel
19. GASANA RURAYI, Teniente Coronel
20. SAMUEL KANYEMERA o SAM KAKA, General de Brigada
21. TWAHIRWA DODO, Coronel
22. FIRMIN BAYINGANA, Teniente Coronel
23. AGUSTÍN GASHAYIJA, General de Brigada
24. WILSON GUMISIRIZA, General de Brigada
25. WILLY BAGABE, Coronel
26. WILSON GABONZIZA, Teniente
27. SAMUEL KARENZEZI, alias "Viki", Caporal
28. JOAQUIM HABIMANA, Capitán
29. KARARA MISINGO, Capitán
30. ALPHONSE KAJE, Capitán
31. FRANK BAKUNZI Capitán
32. DAN GAPFIZI, General de Brigada
33. JOHN BUTERA, Teniente
34. CHARLES KARAMBA Coronel
35. MATAYO Capitán
36. PETER KALIMBA, Coronel
37. SILAS UDAHEMUKA, Mayor
38. STEVEN BALINDA, Mayor
39. JOHN BAGABO, Coronel
40. GODEFROID NTUKAYAJEMO, alias "Kiyago", Capitán

con quienes se entenderán las sucesivas diligencias en el modo y forma que determina la Ley de Enjuiciamiento Criminal.

SE DECRETA LA PRISION PROVISIONAL COMUNICADA DE DICHOS PROCESADOS.

Líbrense las oportunas requisitorias nacionales e internacionales interesando su busca y captura e ingreso en prisión a disposición de este Juzgado, las que se publicaran en las Ordenes Generales de la Policía y de la Guardia Civil, y en el Servicio de INTERPOL, expidiéndose igualmente las Ordenes Europeas de Detención y Entrega para su inserción en SIRENE, así como en el Tablón de Anuncios de este Juzgado, librándose para todo ello los oportunos despachos, y a fin de que en el término de DIEZ DÍAS comparezcan en este Juzgado para

INFORMATIONS SUR LES HAUTS RESPONSABLES APR/FPR

Nom et dernière fonction connue	Postes occupés par le passé (liste non exhaustive)	Indices sérieux d'actes criminels – Décision du 6 février 2008, Tribunal d'instruction n° 4, Audience nationale, Espagne
<p>PAUL KAGAME, général major</p>  <p>Président de la République rwandaise. Chef d'État et commandant en chef des <i>Forces de défense rwandaises</i> (FDR), auparavant <i>Armée patriotique rwandaise</i> (APR)</p>	<p>Commandant en chef de l'APR (<i>High Commanding Officer-HCO</i>). Vice-président du gouvernement et ministre de la Défense de la République rwandaise.</p>	<p>Faits imputés : participation à des délits de A) génocide ; B) lèse-humanité ; C) crimes de guerre : contre les personnes et biens protégés en cas de conflit armé (mauvais traitements, moyens de combat interdits, attaques menées sans discrimination, non-respect du principe de l'inviolabilité des unités sanitaires, attaques contre le patrimoine, actes contraires aux dispositions des instruments internationaux) ; E) appartenance à une organisation terroriste ; F) actes terroristes.</p>
<p>JAMES KABAREBE, général major</p>  <p><small>General James Kabarebe, the RDF Army Chief of Staff</small></p> <p>Chef d'état-major général de l'armée rwandaise (FDR)</p>	<p>Alors colonel et chef du haut commandement militaire (<i>Commanding Officer of the High Command Unit</i>). C'est aussi l'un des plus hauts responsables des actions perpétrées par le <i>Réseau Commando</i>. Commandant de toutes les unités militaires de l'APR en Zaïre/RDC dans les deux guerres à partir de 1996.</p>	<p>Attaques contre les camps de réfugiés situés sur le territoire de l'ex-Zaïre, massacres de la population et incinération massive des corps. Responsable des massacres de la population civile congolaise et du pillage des biens. A ordonné le pillage des ressources naturelles de l'ex-Zaïre. Il est également responsable d'autres crimes commis contre les populations civiles, au Rwanda comme en RDC.</p>
<p>KAYUMBA NYAMWASA, général major</p>  <p>Ambassadeur du Rwanda en Inde</p>	<p>Alors colonel et chef du Département des renseignements militaires, ou DMI (<i>Commanding Officer of the Directorate of Military Intelligence-DMI</i>).</p>	<p>Assassinat de JOAQUIM VALLMAJÓ et de trois coopérants de Médecins du Monde-Espagne : MANUEL MADRAZO, FLORS SIRERA et LUIS VALTUEÑA. Massacres à Ruhengeri, Gisenyi et Nyakinama, et coordination du massacre de 2 500 réfugiés hutus dans le stade de Byumba le 23 avril 1994, entre autres crimes commis contre des civils au Rwanda.</p>
<p>KARENZI KARAKE, général de brigade</p>  <p>Commandant adjoint de la</p>	<p>Alors lieutenant-colonel. Chef du DMI (<i>Directorate of Military Intelligence-DMI</i>) de juillet 1994 à mars 1997. Président du Tribunal militaire et commandant des 3^e et 4^e divisions des FDR.</p>	<p>Il était au courant et a approuvé le meurtre des trois coopérants espagnols de Médecins du Monde, ainsi que les massacres de la population civile perpétrés de 1994 à 1997 à Ruhengeri, Gisenyi et Cyangugu (Rwanda). Assassinats terroristes d'EMMANUEL GAPYISI et FÉLICIEN GATABAZI. A également ordonné des tueries systématiques contre des expatriés</p>

INFORMATIONS SUR LES HAUTS RESPONSABLES APR/FPR

force hybride de l'ONU au Soudan (UNAMID)		hutus, entre autres crimes commis contre des civils au Rwanda et en RDC.
---	--	--

<p>FRED IBINGIRA, général major</p>  <p>Commandant de la 1^{ère} division des FDR</p>	<p>Alors colonel et commandant de la 157^e unité mobile.</p>	<p>Assassinat d'ISIDRO UZCUDUN en juin 2000. Massacre d'évêques et de prêtres le 5 juin 1994 à Gakurazo (Rwanda). Participation aux attaques des camps de réfugiés de Kibeho et Kibuye. A dirigé des massacres contre la population de Gitarama, Kigali. Attaques visant la population civile à Munyanza, entre autres crimes commis contre des civils au Rwanda et en RDC.</p>
<p>RWAHAMA JACKSON MUTABAZI, colonel</p>  <p>Propriétaire d'une grande agence de sécurité privée</p>	<p>Alors lieutenant-colonel et commandant en second du DMI à Byumba (Rwanda). A formé le <i>Réseau Commando</i>.</p>	<p>Participation à l'enlèvement et à l'exécution de JOAQUIM VALLMAJÓ et de six autres prêtres. A ordonné le massacre du stade de Byumba (Rwanda, 23 avril 1994) et d'autres massacres perpétrés dans cette ville et dans ses environs. A également planifié et exécuté des opérations du <i>Réseau Commando</i>, entre autres crimes commis contre la population civile au Rwanda et en RDC.</p>
<p>JACK NZIZA, général de brigade</p>  <p>Chef du G5 (FDR)</p>	<p>Alors major et plus haut responsable des renseignements militaires (DMI) au Zaïre/RDC.</p>	<p>Attaques des camps de Kibumba, Mubunga, Lac Vert, puis de Tingi-Tingi, Kindu et Mbandaka (RDC), fin 1996 et 1997. A organisé des opérations de pillage d'argent, de minerais et d'autres richesses naturelles en RDC. A également participé aux massacres de Shabunda, Kisangani et Maniema (RDC, avril à juillet 1997), entre autres crimes commis au Rwanda et en RDC.</p>

INFORMATIONS SUR LES HAUTS RESPONSABLES APR/FPR

<p>RUGUMYA GACINYA, lieutenant-colonel</p>  <p>Attaché de défense (militaire, naval et aérien) de l'ambassade du Rwanda aux États-Unis</p>	<p>Alors capitaine et agent de renseignements de l'unité mobile Bravo.</p>	<p>Assassinat d'ISIDRO UZCUDUN. Responsable du massacre du camp de Nyacyonga (mi-avril 1994) et des massacres de population civile dans les villes de Ngarama, Nyagahita et Kigasa, entre autres crimes commis au Rwanda et en RDC.</p>
<p>DAN MUNYUZA, colonel</p>  <p>Colonel de la 204^e brigade des FDR</p>	<p>Alors major et l'un des principaux représentants du <i>Congo Desk</i> et de l'<i>External Security Office</i> (ESO, Sécurité extérieure) en République démocratique du Congo.</p>	<p>Exécution de nombreux massacres des réfugiés rwandais d'ethnie hutu et de la population congolaise sur l'axe Bukavu, Numbi, Walikale, Tingi-Tingi, Ubundu, Bokungu, Boende et Mbandaka (RDC). A orchestré des opérations de pillage de guerre (argent, minerais, biens et ressources naturelles) en RDC. A participé à l'opération contre la population dans le stade de Byumba et ses environs, entre autres crimes commis au Rwanda et en RDC.</p>
<p>CHARLES KAYONGA, lieutenant-général</p>  <p>Chef d'état-major de l'armée de terre des FDR</p>	<p>Alors colonel et commandant du 3^e bataillon. Membre du <i>Réseau Commando</i>.</p>	<p>Assassinat de FÉLICIEN GATABAZI. A coordonné les préparatifs de l'assassinat d'EMMANUEL GAPYISI. A participé à la préparation de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. A également une part de responsabilité dans les massacres systématiques de réfugiés hutus rwandais et de la population civile congolaise, entre autres crimes commis au Rwanda et en RDC.</p>